

REGLEMENT DE L'OPERATION
« GRAND PRIX DES INNOVATIONS 2018 »

ARTICLE 1 – Opération

La société *ITM Alimentaire International, SAS* au capital de 149 184 euros dont le siège social est situé au 24 rue Auguste Chabrières, 75737 Paris cedex 15,

RCS de Paris sous le N° 341 192 227 ci-après « l'Organisateur » a créé une opération « GRAND PRIX DES INNOVATIONS 2018 » du 30/01/2018 au 28/02/2018. Cette Opération permet à l'Organisateur de faire connaître à ses clients au sein des différents magasins portant l'enseigne Intermarché et participants au prospectus Février 1 dont les dates sont du 30 janvier au 11 février 2018 (liste des magasins participants sur www.intermarche.com), 8 produits de **PME** innovantes partenaires de l'Organisateur. Pendant cette Opération qui se déroule du 30 janvier 2018 au 28 février 2018 inclus, l'Organisateur permet à ses clients de découvrir et d'acheter dans les différents points de vente portant l'enseigne Intermarché les produits de ses producteurs partenaires.

Parallèlement à la période de commercialisation des Produits, l'Organisateur organise un concours « GRAND PRIX DES INNOVATIONS 2018 » du 30 janvier 2018 au 28 février 2018 inclus, sur le site Internet : <https://grandprix-innovations.intermarche.com>.

Le Concours permet aux internautes de voter parmi 8 les produits mis en avant sur le site, afin de choisir le produit innovant de demain.

Le produit ayant récolté le plus de vote sera le grand vainqueur de ce concours et aura l'opportunité de bénéficier de 4 mois de référencement supplémentaire au sein de la centrale d'achat ITM Alimentaire International.

ARTICLE 2 – Vote des internautes

2.1 Le vote est autorisé pour toute personne physique majeure (état civil faisant foi), résidant en France (dont Corse et DROM-COM),

2.2 Pour voter dans le cadre du Concours, il suffit à l'internaute de se rendre sur le site et de cliquer sur l'icône « Je vote » correspondant au produit auquel l'internaute souhaite apporter son vote. Pour valider son vote, l'internaute doit renseigner son adresse mail.

2.3 Chaque internaute ne pourra voter qu'une seule fois **par jour** sur toute la durée du concours. Tout vote initié avec un email temporaire tel que notamment @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us sera automatique exclu.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout vote d'internaute ne respectant pas l'équité du concours. Par ailleurs toute fraude ou suspicion de fraude entraînera l'annulation du vote de l'internaute suspecté, et ce même si la fraude est constatée après la clôture du concours.

ARTICLE 3 – Autorisation

Les internautes votant autorisent l'Organisateur à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant leur identité. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'annulation du vote.

ARTICLE 4 - Modification du Concours

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de survenance d'un cas de force majeure et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeux et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site : <https://grandprix-innovations.intermarche.com>.

ARTICLE 5 - Informatique et libertés

Les données personnelles recueillies lors du vote sont obligatoires (adresse e-mail). Elles sont destinées à l'organisateur, à la seule fin du bon déroulement de l'opération.

Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent Concours. Elles seront conservées uniquement pendant la durée du Concours pour les seuls besoins du Concours et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande écrite adressée à :

ITM Alimentaire International

Service communication externe

37 allée des Mousquetaires

Parc de Treville

91070 Bondoufle